

Compte-rendu du premier conseil d'école

Groupe scolaire "Michel Clavier" (Monthou-sur-Bièvre)

18 novembre 2018

Personnes présentes :

- le maire, M. Darnis
- l'adjoint aux affaires scolaires, M. Wardega
- les déléguées représentantes des parents d'élèves, Mmes Repinçay et Vasseur
- les enseignantes de l'école, Mmes Fournier et Le Cocquen
- la directrice de l'école, Mme Naissant

Personnes excusées :

- l'inspectrice de l'Education Nationale, Mme Barranco
- une déléguée représentante des parents d'élèves, Mme Gillard.
- la directrice des accueils périscolaire, Mme Aubin
- le ou la DDEN (aucun(e) d'entre eux n'est nommé(e) sur notre école)

Ordre du jour :

1. Présentation des membres et des missions du conseil d'école
2. Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves
3. Effectifs et organisation interne de l'école
4. Travaux et entretien des locaux
5. Sécurité
6. Santé
7. Investissement en matériel éducatif
8. Le règlement intérieur
9. Bilan du conseil école-collège du mois de juin 2018
10. Les évaluations nationales CP-CE1
11. Le projet d'école : objectifs et actions prévus
12. Les Aides Pédagogiques Complémentaires
13. Questions des délégués représentants des parents d'élèves

Compte-rendu :

1. Présentation des membres et des missions du conseil d'école

Le conseil d'école est une instance importante de la vie de l'école qui réunit un certain nombre d'acteurs de la communauté éducative.

Il est présidé par la directrice de l'école. Il réunit l'équipe pédagogique, la municipalité, les parents d'élèves et les autres acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'école. Les parents élus y siègent pour une année.

Il se réunit au moins une fois par trimestre (soit 3 fois dans l'année scolaire) et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des délégués des parents d'élèves.

L'ordre du jour est transmis aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions. Après le conseil, la directrice de l'école rédige et diffuse un compte-rendu.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale. Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école est différent de celui du maire, l'inspecteur de l'éducation nationale met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. Au final, c'est le DASEN qui choisit l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

Pour les prises de décision, seuls les membres suivants y ont un droit de vote : le maire, un conseiller municipal, la directrice de l'école, les enseignant(e)s affecté(e)s à l'école, les délégués représentant les parents d'élèves (une voix par classe, les suppléants peuvent assister au conseil mais ne peuvent pas voter) et le DDEN (nous n'avons pas encore quelqu'un affecté à notre école). Les autres personnes présentes peuvent participer au débat, en respectant les règles de prise de parole, pour donner un avis consultatif.

2. Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves se sont bien déroulées. Le vote s'est fait exclusivement par correspondance. Nous regrettons l'absence de candidats pour la suppléance des représentants des parents d'élèves.

Le taux de participation s'élève à 64.51 %.

La liste 1 a été élue à 96.7 % des suffrages exprimés.

Les déléguées représentant les parents d'élèves pour cette année scolaire sont donc Mme Gillard Virginie, Mme Repinçay Laure et Mme Vasseur Sarah.

3. Effectifs et organisation interne de l'école

A ce jour, l'école compte 62 élèves répartis de la façon suivante :

Classes	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
	8	6	3						17
				16	9				25
						7	7	6	20
	9	5	3	16	9	7	7	6	62

Mme Fournier accueille un groupe de CP (8 élèves) tous les après-midi dans sa classe pour travailler des notions de graphisme et des ateliers d'expériences scientifiques.

Nous ouvrirons la classe maternelle aux élèves de toute petite section à partir de la rentrée des vacances de février. Nous invitons les parents des élèves concernés à se manifester au plus tôt à l'école.

La mairie nous a transmis les naissances déclarées sur la commune pour les enfants nés en 2016, il y a 6 enfants nés en 2016 sur la commune qui pourrait intégrer l'école maternelle à la rentrée. Voici donc les prévisions pour l'année 2019-20

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
	6	8	6						20
				5 ?	16				21
						9	7	7	23
	6	9	5	5 ?	16	9	7	7	64

Nous invitons toutes les familles concernées par une rentrée en petite section de maternelle en septembre 2019 à se manifester auprès de la mairie pour un accueil dans les meilleures conditions. Nous rappelons que l'obligation scolaire est passée de 6 à 3 ans pour la rentrée prochaine.

4. Travaux et entretien des locaux

Depuis juin dernier, de nombreux travaux ont été réalisés dans l'école et nous en remercions chaleureusement la mairie et son personnel qui permet leur réalisation :

Extérieur

- Bancs cour élémentaire
- Coffrage sous les évier du préau
- Rénovation du pupitre au coin maitresse
- Peinture du préau

- Réparation du loquet du portillon entre la cour maternelle et élémentaire
- Réparation de la fermeture du portillon entre la cour élémentaire et la salle de peinture

Maternelle

- des panneaux de lièges agrandissent les espaces d'affichages dans le bâtiment
- le réglage du vidéoprojecteur
- des patères pour les tabliers de peinture
- des crochets pour les torchons
- loquets installés sur les portes du dortoir, de la classe et de la salle de motricité

Classe CE2-CM

- des étagères

Classe CP-CE1

- une patère dans la classe de CP-CE1 pour la maitresse

5. Sécurité

L'école filtre toujours les entrées dans l'école de plusieurs manières :

- des adultes de l'école accueillent les élèves et leur famille aux portails à 8h35 et à 13h05.
- un visiophone est relié à la classe maternelle et un autre est relié à celle de CE2-CM et à la garderie avec une ouverture à distance.

Un exercice d'évacuation-incendie a été organisé le 11 septembre. Il s'est bien déroulé. Un compte rendu a été établi par le directeur et la mairie avait été informée par mail.

Un diagnostic sécurité a été réalisé dans l'école avec le référent concerné de la gendarmerie de Contres. Ce diagnostic, réalisé en présence de la directrice de l'école, du maire et du gendarme référent sécurité de notre école, l'adjudant-chef Benoit De Saint Riquier, commandant de la brigade proximité de Contres. Cela a permis de lui présenter les locaux pour qu'il puisse nous conseiller sur le renforcement de la sécurité de l'école. Selon le référent de la gendarmerie, l'école respecte plutôt bien les consignes de mise en sûreté, au regard de sa disposition particulière. Il reste néanmoins des petits détails à peaufiner, comme l'installation de verrous intérieurs sur toutes les portes de classe.

Un exercice «attentat-intrusion» a eu lieu le 16 octobre. Les familles ont été informées lors de la réunion de rentrée et un mot a été distribué dans les cahiers de liaison pour rappel. A cette occasion, une notice qui rappelle les conduites à tenir en cas d'accident majeur (tempête...) a été distribuée aux familles. Cet exercice avait été préparé en amont dans le cadre d'un conseil des maîtres. Les enseignantes ont préparé leur classe à cet exercice en adaptant leur discours à l'âge des élèves.

Dès le déclenchement de l'alerte, les consignes ont été bien respectées par les usagers. Les élèves et les enseignants se sont confinés rapidement et silencieusement.

Un compte rendu détaillé de tous les éléments à faire évoluer (signal d'alerte, pénombre dans les classes, verrouillage des portes) a été établi par la directrice.

La directrice rappelle également l'existence du registre RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) et du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) dans l'école.

Le Registre Santé et Sécurité au Travail est destiné à signaler toutes les observations et/ou suggestions relatives à des dysfonctionnements et vise à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans l'école.

Chaque agent ou usager a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail (les siens mais aussi ceux de ses collègues).

Chaque fiche de signalement doit être visée par la directrice d'école (et complétée éventuellement de ses observations) qui doit, si le problème ne peut être réglé rapidement, en transmettre une copie à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (via l'Inspecteur de circonscription pour le 1er degré).

Le DUERP a pour but d'améliorer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Il s'agit essentiellement :

- d'éviter ou de limiter les risques professionnels,
- d'améliorer les situations existantes,
- de définir les actions de prévention à mener.

Il est la transcription de l'évaluation des risques professionnels. Il est construit à la fois sur du ressenti et sur des constats. Les personnels sont consultés pour son élaboration mais il est la responsabilité de la hiérarchie. Les élèves sont aussi bénéficiaires des mesures qui y sont inscrites.

6. Santé

L'année dernière, les élèves de petite et de moyenne section ont bénéficié de la visite d'une infirmière de la PMI. Il y a donc peu de chance qu'il y ait une visite cette année.

Cette année, suite au remaniement des zones d'intervention des infirmières scolaires, les élèves de CP et de CE1 bénéficieront d'un bilan de santé qui doit, normalement, être réalisé à l'école dans la sixième année des enfants. L'objectif principal de ce bilan est de repérer les signes qui peuvent entraîner des difficultés d'apprentissage : problèmes visuels, auditif ou troubles du langage. Cela n'ayant pas eu lieu dans notre école depuis plusieurs années, faute de personnel infirmier disponible, tous les enfants de CP et CE1 y auront droit au mois de décembre (le matin, les 4, 7 ou 11). Pour ce bilan, il est demandé aux parents de fournir le carnet de santé des enfants et leur présence est acceptée s'ils souhaitent être présents. Il faudra cependant en avvertir l'enseignante pour des questions d'organisation. Il faudra cependant qu'ils en avertissent l'enseignante pour qu'elle leur transmette les horaires de passage.

7. Investissement en matériel éducatif

Le budget alloué par la mairie pour l'école (75€ par enfant) a permis d'investir dans du matériel éducatif, en plus des fournitures de chaque classe :

- Matériel de sport pour réaliser une séquence en athlétisme.
- Jeux de cour.
- Matériel numérique en attente : nous avons monté un dossier dans le cadre du plan ENIR (École Numérique Innovante et Ruralité). C'est un plan national qui a pour vocation d'aider les communes rurales à équiper les écoles en matériel numérique, en subventionnant certaines municipalités à hauteur de 7000€ maximum. Ainsi, pendant les vacances scolaires d'automne, M. Wardega et Mme Naissant ont rédigé le projet et rencontré un informaticien. Le dossier a été transmis à l'inspection aujourd'hui et nous devons maintenant attendre la réponse.

8. Le règlement intérieur

Deux modifications ont été proposées au règlement intérieur de l'école en vigueur

- L'interdiction de l'utilisation des téléphones portables, suite à la consigne ministérielle.
- La modification des horaires de l'école pour l'après-midi a été discutée et personne ne s'est opposé à leur modification. Cette modification d'horaires doit être soumise à l'inspectrice d'académie pour validation. Si cette proposition est acceptée, les horaires de l'école pourraient donc être les suivants à partir du 7 janvier 2019 :

8h35-8h45 accueil des élèves dans la cour

8h45-11h45 classe

13h15-13h25 accueil des élèves dans la cour

13h25-16h25 classe

Le règlement est joint à ce compte-rendu et transmis aux familles via le cahier de liaison des enfants pour signature.

9. Bilan du conseil école-collège (CEC)

Pour rappel, dans le cadre de la liaison école-collège, l'année dernière, la classe de CE2-CM1-CM2 a reçu l'infirmière scolaire du collège de Contres qui a proposé aux élèves une initiation au secourisme.

Pour cette année, le premier CEC aura lieu le 19 novembre. Il sera le moment d'organiser les différents projets avec le collège de Contres.

Compte-rendu du conseil école-collège du mois de juin 2018 joint en annexe.

10. Les évaluations nationales CP-CE1

Entre le 17 et le 28 septembre de cette année, les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations nationales. Les enseignantes ont transmis les réponses des élèves au ministère pour correction via une application internet dédiée. Les résultats seront bientôt transmis aux familles, dans les cahiers de liaison ou lors de rendez-vous individuels proposés par l'enseignante.

11. Le projet d'école : objectifs et actions prévus

Cette année, nous avons à rédiger un avenant au projet d'école déjà en cours. Ainsi, pour cette année, nous conservons les mêmes axes de travail. Voici le bilan de l'année passée et les actions prévues cette année pour mettre en œuvre ce projet d'école :

Voir le document joint : avenant au projet d'école 2015-2018

Sorties et projets des classes pour cette année :

- *Français :*
 - Tous les enfants de l'école devraient être amenés à participer à un journal scolaire cette année (ou à l'album écho pour les petites sections).
 - Lectures théâtralisées par les bénévoles et par les enfants d'élémentaire (projet réalisé durant les heures d'APC)
 - Ateliers à la bibliothèque pour les élémentaires : toutes les deux semaines, les élèves se rendent par groupes à la bibliothèque. Ils peuvent y emprunter des ouvrages, ils y écoutent une histoire et participeront de nouveau au prix littéraire "Chronos", dès que les ouvrages seront commandés.
 - Prêt de livres et de sacs à albums en maternelle.
 - Mise en place d'un répertoire de mots et de cahiers d'écritures communs à la classe maternelle et de CP-CE1
 - La classe de CE2-CM1-CM2 correspond avec une classe de CM1 de Marseille et participe à un journal interclasses avec d'autres classes du département.
- *Mathématiques :*
 - Des ateliers de jeux et de manipulation mathématiques seront proposés aux élèves avec Erwana, en mission de service civique dans l'école.
- *Travail autour de la découverte de la vie des Hommes au cours de l'Histoire :*
 - Sortie à Archéo-village (toutes les classes) le 25 septembre 2018,
 - Classe de découverte avec une visite au château de Guédelon du 27 au 29 mars (sous réserve que le dossier et les financements soient à jour)
 - Projet de sortie à Blois (toutes les classes) en mai-juin sous réserve de trouver des intervenants et d'avoir les fonds nécessaires. Sinon, la classe maternelle se rendra peut-être de nouveau au cinéma.
- *EPS :*
 - Séquence de natation à la piscine l'Ag''eau de septembre à décembre 2018.

- Séquence d'athlétisme au gymnase de Beauregard de janvier à mars 2019.
- Séquence à définir pour la dernière période, d'avril à juin 2019.
- *Vivre ensemble* :
 - Conseils d'élèves dans les classes
 - Suite du travail autour de la cour de récréation :
 - réalisation d'affiches de règles de vivre ensemble et d'utilisation des jouets (inventaire, consignes de rangement, idées de jeux, etc) qui pourront être complétées au fur et à mesure
 - mise en place de responsabilités : rangement des jeux et médiateurs
- *Santé* :
 - Il est possible que la classe de CE2-CM1-CM2 bénéficie à nouveau de l'intervention d'une infirmière scolaire pour une initiation aux premiers secours, protéger et prévenir.

Financements des projets :

- *Par la mairie* : les trajets en bus et une partie de l'hébergement de la classe de découverte.
- *Par l'APEM* qui participe en fonction des résultats de ses opérations, ce qui permet de réduire la participation demandée aux familles.
- *Par la coopérative scolaire* : les entrées des enfants sur les différents sites de visite ou les intervenants.

Rappel du bilan de juin 2018 : 735,77€

Participation des familles : + 695€

Don autre : + 40€

Coût sortie Archéo'village : - 880€ + 285€ (participation familles) = - 795€

Coût de l'adhésion à l'OCCE et assurance : 149€

Solde : 752,76€

12. Les Aides Pédagogiques Complémentaires

Cette année, le ministère de l'Éducation Nationale a demandé aux enseignants de consacrer ce temps à la lecture. Ainsi, nous proposerons des ateliers de théâtralisation de textes en période 2 et 5. Chaque enseignante prendra en charge un groupe de 8 élèves maximum pour lire, comprendre, mettre en voix et théâtraliser un texte de littérature de jeunesse. Ce travail sera présenté aux bénévoles qui interviennent dans les classes et qui nous présentent des lectures théâtralisées depuis plusieurs années.

Ces séances seront proposées aux élèves les jeudis de 16h15 à 17h30.

13. Questions des délégués représentants des parents d'élèves

1. Qu'en est-il du bruit et du comportement des enfants à la cantine par rapport à l'année dernière ?

La situation semble s'être améliorée depuis l'année dernière. Le bruit semble plus acceptable, mais surtout le comportement des enfants est moins irrespectueux. Il y a eu un réel travail de concertation entre les enseignantes et le personnel municipal pour réfléchir à une organisation de la pause méridienne qui permette de réduire l'énerverment des enfants. Néanmoins, la personne en charge de la mise en place de cette organisation est en arrêt maladie pour le moment et ses multiples remplacements ne rendent pas son introduction possible.

Etant donné que le nombre d'enfants sur les deux services n'est pas égal (environ 20 et 40), et compte tenu des changements d'horaire à venir, serait-il envisageable de prévoir trois services afin de rendre le climat plus agréable pour les dames de service et les enfants ?

Cela n'est pas possible à mettre en place d'un point de vue logistique en cuisine.

Il y a eu des retours sur la qualité gustative des repas de la cantine. Serait-il possible d'établir des devis auprès d'autres prestataires (si le repas est plus attrayant pour les enfants, il y aurait peut-être moins de gaspillage) ?

Le prestataire est partagé avec d'autres communes alentours, ce qui permet d'obtenir des tarifs intéressants. Changer de prestataire signifierait sûrement une hausse significative des tarifs des repas selon les représentants de la commune.

M. le Maire explique que les repas sont variés et que Catherine échange parfois les plats pour s'adapter aux goûts des enfants et éviter le gaspillage.

Concernant le gaspillage, que deviennent les restes ?

Les restes des plats cuisinés sont jetés.

2) Est-il possible que la personne qui remplace Charline le midi ait un langage plus adapté vis à vis des enfants ?

Cette personne ne travaille plus pour la commune, elle a été remplacée.

3) Qu'en est-il du projet « Jeux de récréation » ?

Comme évoqué en amont, les enfants ont réalisé les affiches d'utilisation des jeux et des règles de vie ensemble. Il leur reste à mettre en place les responsabilités : rangement et médiation. Nous avons bien avancé en ce début d'année. Nous poursuivons le travail qui reste en chantier et en fonction des remarques des enfants en conseils d'élèves, des modifications pourront apparaître dans l'année.

Par ailleurs, nous maintenons l'interdiction pour les enfants d'apporter des jouets de la maison.

4) Un parent d'élève voudrait proposer ses services dans le domaine sportif, en faisant une initiation à la capoeira et si cela plaît aux enfants, proposer un cours tous les quinze jours (CP-CE1-CE2-CM1-CM2). Après de qui doit-il faire cette proposition ?

Le choix des interventions dépend des objectifs du projet d'école et des classes, il est donc soumis aux objectifs du projet d'école fixés par les enseignantes. Mais, dans le cas où les interventions sont payantes, leur mise en œuvre dépend de la capacité à les financer. Le financement peut venir de la mairie ou de la coopérative scolaire. Cela nécessite donc d'être prévu

en amont dans le budget de l'année scolaire.

Par ailleurs, l'intervention de personnes dans le domaine sportif est soumise à une réglementation assez stricte de la part de l'Éducation Nationale. Ainsi, pour toute intervention en EPS, un agrément est nécessaire. Pour demander ce dernier, il nous faut constituer un dossier contenant : la demande d'agrément accompagnée du diplôme de l'intervenant, d'une convention, et d'une fiche d'activité. Le dossier doit être transmis, à l'inspectrice de circonscription (avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours), qui le transmet à la directrice académique, pour validation et vérification de "l'honorabilité de l'intervenant". Ensuite, une séance d'agrément collective a lieu courant octobre.

Par conséquent, un tel projet ne pourrait avoir lieu que l'année prochaine sous réserve de construire un réel projet et de trouver les fonds si nécessaire.

5) L'école bénéficiera-t-elle de l'aide d'emplois « service civique » cette année ?

Oui, l'école bénéficie à nouveau d'une personne en mission de service civique cette année. Elle est arrivée dans l'école le mardi 6 novembre. Nous avons été averties de son arrivée la veille. Nous sommes très heureuses de pouvoir envisager de nouveau la mise en place de projets avec une personne supplémentaire.

6) Serait-il possible d'harmoniser les horaires de sortie des 3 classes ?

Comme nous l'avions évoqué en réunion de rentrée, 16h15 est l'heure de fin de la classe. Parfois, cela prend un peu de temps aux enfants pour sortir. Nous en sommes désolées et ce décalage devrait se réduire au cours de l'année. Néanmoins, il est important pour nous de prendre le temps de maintenir notre exigence sur le comportement des élèves à ce moment de la journée qui peut parfois être confus et désordonné.

7) Pourquoi est-il demandé aux parents de planifier deux mois avant les jours de garderie de leurs enfants sachant que la gestion est compliquée pour certains parents qui ont leur planning au dernier moment ?

La modification du système d'inscription aux accueils périscolaires du matin et du soir a été pensé pour améliorer la sécurité des enfants. L'objectif est de permettre aux animatrices d'avoir une liste des enfants qui doivent être présents.

La grille d'inscription qui a été distribuée permet à la municipalité d'avoir une première indication, ensuite des modifications sont toujours possible. Il s'agit de faire preuve de bon sens et de prévenir le service périscolaire en cas de changement : soit par téléphone, soit de vive-voix, soit via le cahier de liaison.

8) Serait-il possible que certains parents ne fument pas à proximité de l'école ?

Les déléguées des parents d'élèves feront passer un mot dans les cahiers de liaison pour faire part de cette remarque à toutes les familles de l'école.

9) L'accompagnatrice pourrait-elle être présente à tous les arrêts, car certains parents sont réticents à laisser leur enfant seul dans le bus ?

Il est difficile de trouver une solution compte-tenu du trajet du car, de l'emploi du temps de l'accompagnatrice et de son impossibilité d'utiliser son véhicule personnel pendant ses heures de travail pour des questions d'assurance.